



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 26/10/2016

Reçu en préfecture le 26/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20161025-D2016_103-DE

Séance du 25 octobre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2016/103

Objet : Budget Annexe EHPAD : décision modificative n°1 - augmentation de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver une décision modificative pour intégrer au Budget Annexe EHPAD Résidence la Grèze 2016 les transferts comptables de biens du Budget Principal et des frais d'études réalisées en 2006 au projet d'extension et de restructuration de l'EHPAD, pour intégrer les subventions et le FCTVA perçus lors de la construction du bâtiment initial en 2002, 2003 et 2004 et également pour augmenter des crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe EHPAD 2016 Résidence La Grèze prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits			
	Dépenses		Recettes	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Emprunts en euros	1641	3 000,00 €		
Dépôts et caution.	165	3 000,00 €		
Frais d'études	2031	2 362,10 €		
Construction sur sol propre	2313	4 425,20 €		
Construction sur sol propre	2313	2 362,10 €		

Dotations	1021	801 089,44 €		
Frais d'études			2031	2 362,10 €
Dotations			1021	6 787,30 €
FCTVA			10222	355 577,12 €
Dépôts et caution. reçus			165	6 000,00 €
Subvention d'équip. transf. Etat			1311	76 225,00 €
Subvention d'équip. transf. Collectivité et Ets publics			1312	369 287,32 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 octobre 2016



Le Président,

Raymond GARDELLE

